



**Randon Margeride**  
Communauté de Communes

GIBERT GIBERT

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE  
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Délibération N° DE\_066\_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	30
Date de la convocation : 07/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Patrice MONTEIL représenté par Francis SAINT-LEGER, Eric ROUX représenté par Bruno DURAND, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Pierre-Émile SYLVAIN représenté par Guy GALTIER, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBUOL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Francis GIBERT

Absents et Excusés : Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Aurélie MALAVAL, Christian PASCON, Lydie ROCHER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Didier BRUNEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE**

Le Président rappelle à l'assemblée que le tracteur et l'épareuse de la Communauté de Communes datant de 1994 sont vieillissant ce qui entraîne des réparations de plus en plus fréquentes. Il est donc nécessaire de renouveler ces matériels pour continuer d'entretenir les abords des routes et des chemins.

La communauté de Communes s'oriente vers l'achat d'un tracteur neuf, équipé d'une épareuse neuve modèle professionnel sur châssis.

Le coût de l'ensemble de cet équipement est estimé à 180 000 € HT.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'achat d'un tracteur neuf et d'une épareuse
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention à l'ÉTAT au titre de la DETR à hauteur de 60 %
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

PREFECTURE DE LA LOZERE  
Date de réception de l'AR: 21/12/2023  
048-200069102-DE\_066\_2023-DE

DE\_066\_2023

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER  
Président de séance

Didier BRUNEL  
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

PREFECTURE DE LA LOZERE  
Date de réception de l'AR: 21/12/2023  
048-200069102-DE\_066\_2023-DE

DE\_066\_2023